

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20260109-DCM2605V-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2026

Affichage : 15/01/2026

DECISION N° DCM/26/05/V

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Tarifs des services communaux – Année 2026 (hors tarifs enfance-jeunesse/activités culturelles et « Culture, Sports et Loisirs ») – Modificatif.

Par ces motifs :

Nous, le Maire de La Ferté-Macé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 janvier 2016 portant création de la commune nouvelle La Ferté-Macé,
- Vu la délibération n° D/22/015/V en date du 10 février 2022 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire - Modificatif,
- Vu la décision n° DCM/25/120/V en date du 24 décembre 2025 portant sur les tarifs des services communaux – Année 2026 (hors tarifs enfance-jeunesse/activités culturelles et « Culture, Sports et Loisirs »),
- Considérant la nécessité de réviser les tarifs,
- Considérant qu'afin de satisfaire au bon déroulement du Marché aux Fleurs, il y a lieu de procéder à la mise en place d'une caution pour les exposants.

DECIDE

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs des Services Techniques sont ainsi fixés :

TARIFS DES SERVICES TECHNIQUES

TRAVAUX DE VOIRIE

CODE	DÉSIGNATION	UNITÉ	PU 2026
P-001	Dossier administratif : permission de voirie, DT/DICT, demande d'arrêté et pré-marquage des réseaux	U	61,20 €
P-001bis	Signalisation et protection de chantier	U	244,80 €
P-002	Sciage d'enrobé à la scie à sol épaisseur 6 cm	MI	2,54 €
P-003	Sciage de dalle à la scie épaisseur 15 cm	MI	17,10 €
P-004	Démolition de dallage béton de 15 cm maxi	M ²	25,07 €
P-004bis	Arrachage d'arbres	U	295,13 €
P-005	Démolition d'enrobé	M ²	5,17 €
P-007	Balayage mécanique avec aspiration	M ²	0,27 €
G-001	Fourniture et mise en place de géotextile anti-contaminant	M ²	1,87 €
T-001	Terrassement en pleine masse	M3	20,21 €
T-002	Ouverture de tranchée pour canalisation béton ou PVC diamètre 300/350 mm (profondeur maxi 130)	MI	37,77 €

CODE	DÉSIGNATION	UNITÉ	PU 2026
T-002bis	Plus-value pour ouverture de tranchée pour canalisation béton ou PVC diamètre 300/350 mm pour profondeur comprise entre 1,30 ml et 1,80 ml	MI	13,22 €
T-003	Terrassement et dégagement à la main	M3	159,12 €
T-004	Croisement d'ouvrage	U	82,11 €
T-005	Sablage de canalisation, 10 cm en-dessous et 20 cm au-dessus	T	22,88 €
T-006	Remblaiement de tranchée en tout venant 0/31,5 par couche de 20 cm soigneusement compactée	T	31,22 €
T-007	Fourniture et mise en œuvre de matériaux de concassage	T	17,40 €
T-008	Fourniture et mise en œuvre de matériaux de TV 0/31,5 (réglage et compactage compris)	T	26,95 €
T-008bis	Fourniture et mise en œuvre de matériaux drainant 40/70 (réglage compris)	T	34,82 €
T-009	Talutage 3/1	MI	9,28 €
R-001	Fourniture et mise en œuvre de drain annelé 300/350 (enrobage en 20/40 compris)	MI	66,94 €
R-002	Fourniture et mise en œuvre de tuyaux béton diam. 300 135A en tranchée ouverte	MI	39,81 €
R-003	Fourniture et mise en œuvre de tuyaux PVC CR8 diam. 200 en tranchée ouverte	MI	12,03 €
R-004	Fourniture et mise en œuvre de tuyaux PVC CR8 diam. 160 en tranchée ouverte	MI	16,36 €
R-005	Fourniture et mise en œuvre de tuyaux PVC CR 8 diam. 125 en tranchée ouverte	MI	16,51 €
R-006	Fourniture et pose d'un embranchement MF 200/160 en tranchée ouverte	MI	26,44 €
R-007	Fourniture et pose d'un tabouret passage directe 315/125 en tranchée ouverte	U	213,40 €
R-008	Fourniture et mise en œuvre de tuyaux béton diam. 300 135A (remblaiement en tout venant 0/31,5 compris – profondeur maxi tranchée : 1,30 m)	MI	73,17 €
R-009	Busage de fossé en tuyaux béton diam. 300 135A sur 4,72 m (couverture en tout venant 0/31,5)	MI	96,58 €
R-010	Busage de fossé en tuyaux annelé diam. 300 sur 6,00 m (couverture en tout venant 0/31,5)	MI	85,31 €
R-010b	Fourniture et pose de deux têtes de pont sécurité	U	137,30 €
R-011	Construction de regard PE sous chaussée diam. 1000 (tampon fonte classe D400 compris)	U	2 092,50 €
R-011b	Construction de regard béton sous chaussée diam. 1000 (tampon fonte classe D400 compris)	U	1 584,99 €
0,00	Construction de regard PE sous chaussée diam. 600 (tampon fonte classe D400 compris)	U	1 342,67 €
R-012	Fourniture et pose de boîte de branchement type EURO 300 avec tampon fonte CL 250	U	188,38 €
R-013	Construction d'un regard béton ht 100/50 x 50 intérieur coulé en place avec grille pour collecte des eaux pluviales D400	U	397,24 €
R-014	Fourniture et pose de grille pour collecte des eaux pluviales classe D400 (encombrement 640 x 640 – ouverture 500 x 500)	U	312,07 €
R-015	Busage de ruisseau en tuyaux annelé PEHD DN 800/935 sur 6,00 m (couverture en tout venant 0/31,5)	U	243,54 €

CODE	DÉSIGNATION	UNITÉ	PU 2026
AEP D32	Fourniture et mise en œuvre de tuyaux PEHD bande bleu diam. 125 PN16 en tranchée ouverte	MI	6,08 €
EU PEHD63	Fourniture et mise en œuvre de tuyaux PEHD irrigation diam. 63 PN16 en tranchée ouverte	ML	8,75 €
ST relevage	Fourniture et pose d'une station de relevage eaux chargées SANIREL 420 EVO 408	U	1 375,55 €
BT	Fourniture et mise en œuvre de TPC diam. 90 en tranchée ouverte	MI	7,37 €
Rejoint-01	Rejointoiement de bordures granit ou béton	MI	24,51 €
FIBERDRAIN	Fourniture et mise en œuvre de FIBERDRAIN diam. 90 en tranchée ouverte	MI	11,42 €
B-001	Dépose de bordures granit ou béton	MI	12,24 €
B-002	Repose avec bordures de réemploies	MI	37,37 €
B-003	Fourniture et pose de bordures T1	MI	36,01 €
B-004	Fourniture et pose de bordures T2	MI	40,32 €
B-005	Fourniture et pose de bordures P1	MI	37,37 €
B-006	Fourniture et pose de bordures CC1	MI	42,86 €
B-007	Fourniture et pose de bordures CC2	MI	50,48 €
B-008	Fourniture et pose de bordures CS1	MI	36,06 €
B-009	Fourniture et pose de bordures CS2	MI	38,11 €
B-010	Fourniture et pose de bordures A2	MI	38,80 €
B-011	llot en bordure recyclée de 9,00 x 1,00	U	1 415,39 €
B-012	llot en bordure béton I1	MI	32,73 €
M-001	Mise à niveau de regard fonte 40 x 40	U	175,20 €
M-002	Mise à niveau de regard AEP	U	80,33 €
M-003	Mise à niveau de tampons EU et EP	U	436,05 €
PAV-001	Pose de pavés grès de récupération	M ²	98,95 €
PATA	Point à temps	M ²	3,08 €
Emul-001	Emulsion bicouche (préparation comprise)	M ²	9,29 €
Emul-002	Emulsion bicouche sans préparation	M ²	6,30 €
BB-001	Préparation pour mise en œuvre de BB 0/6 noir ou rouge (démolition enrobé existant, réglage et compactage du fond de forme)	M ²	10,17 €
BB-002	Fourniture et mise en œuvre de BB 0/6 noir	M ²	48,94 €
BB-003	Fourniture et mise en œuvre de BB 0/6 noir à froid	M ²	44,31 €
BB-004	Fourniture et mise en œuvre de BB 0/6 rouge	M ²	47,35 €
GB-001	Fourniture et mise en œuvre de GB 0/10 repro.	M ²	52,62 €
CAN-001	Fourniture et pose de caniveau grille CAN M150D + GRIL. FTE PASS. C250 1m 89696	MI	137,86 €
CAN-002	Fourniture et pose de caniveau grille F200K + GRIL. FTE PASS. D400 1m	MI	198,26 €
PIQ-160	Piquage en diam. 160 sur réseau annelé diam. 300/350	U	112,95 €
BEC-G	Bec de gargouille profil T	U	178,51 €
Hydroline	Hydroline pour évacuation de gouttière	MI	134,88 €
Hydroline	Hydroline pour évacuation de gouttière	U	134,88 €

CODE	DÉSIGNATION	UNITÉ	PU 2026
PR-001	Dent de requin en thermo	U	134,88 €
PR-002	Passage piéton en thermo	M ²	20,20 €
PR-003	Fourniture et mise en œuvre de dalles podotactiles préfabriquées à partir de produits certifiés par l'ASQUER	U	55,54 €
PR-003	Fourniture et mise en œuvre de dalles podotactiles préfabriquées à partir de produits certifiés par l'ASQUER (entreprises)	MI	41,78 €
PR-004	Pré-marquage manuel – Implantation au ml	MI	0,39 €
PR-005	Bande de 0,10 peinture blanche (entreprise)	MI	1,25 €
SIG-001	Signalisation de type B (tous symboles)	U	233,42 €
SIG-002	Signalisation de type A (tous symboles + AB1, AB2 et AB25)	U	209,18 €
SIG-003	Signalisation de type B52, B53, B54, B55, C et CE	U	253,54 €
SIG-004	Plot type J14 A de diam. 1000	U	962,35 €
RAL-001	Ralentisseur jaune/noir – Hauteur : 50 mm – Longueur : 6 m	U	603,23 €
RAL-002	Ralentisseur jaune/noir – Hauteur : 50 mm – Longueur : 9 m	U	874,34 €
RAL-003	Ralentisseur jaune/noir – Hauteur : 50 mm – Longueur : 11 m	U	1 055,09 €
CLO-001	Clôture poteau diam. 140 – 2 lisses diam. 80 classe 4	MI	75,77 €

LOCATION DE MATÉRIEL

DÉSIGNATION	COÛT HORAIRE TTC
Tractopelle (coût horaire sans chauffeur)	44,97 €
Camion (coût horaire sans chauffeur)	65,51 €
Pilonneuse (coût horaire)	9,49 €
Tracteur + remorque (coût horaire sans chauffeur)	46,84 €
Compacteur 125 (coût horaire sans chauffeur)	49,88 €
Télescopique (coût horaire sans chauffeur)	40,93 €
Balayeuse janvier 2020 (coût horaire sans chauffeur)	66,79 €
Tracteur MASSEY FERGUSON 6465 (coût horaire sans chauffeur)	34,21 €
Épareuse NOREMAT DEXTRA M54 ED (coût horaire sans chauffeur)	14,33 €
Épandeur à émulsion (coût horaire sans chauffeur)	16,90 €
Nacelle (coût horaire sans chauffeur)	14,97 €

DROITS DE PLACE – PERMIS DE STATIONNEMENT

DÉSIGNATION	COMMUNE	HORS COMMUNE
▪ Attractions diverses (redevances à payer à l'arrivée) ▪		
Cirques : redevance par jour de présence (à payer à l'arrivée - maximum 5 jours)	-	107,00 €
Manèges et attractions (le m ² [par jour])	-	0,26 €
Manèges et attractions (forfait deux semaines [le m ²])	-	1,70 €
Manèges et attractions (forfait trois semaines [le m ²])	-	2,40 €
Fête foraine (forfait à la semaine [7 jours])	-	450,00 €
Fête foraine (semaine supplémentaire)	-	352,00 €
DÉSIGNATION	COMMUNE	HORS COMMUNE
▪ Attractions diverses (redevances à payer à l'arrivée) [suite] ▪		
Caution	-	600,00 €
Occupation trottoirs (en dehors du secteur piétonnier) – Autorisation obligatoire – Redevance annuelle (le m ²)	-	11,40 €
▪ Occupation secteur piétonnier ▪		
Autorisation obligatoire (forfait annuel)	-	94,00 €
Terrasses commerciales (par saison [le m ²])	-	9,60 €
▪ Étalages divers (pour un an) – Profondeur 1m ▪		
< 5 m	-	95,00 €
> 5 m et < 10 m	-	191,00 €
> 10 m	-	250,00 €
▪ Étalages divers (pour 6 mois) – Profondeur 1m ▪		
< 5 m	-	54,00 €
> 5 m et < 10 m	-	96,00 €
> 10 m	-	123,00 €

DROITS DE PLACE – PERMISSION DE VOIRIE

DÉSIGNATION	COMMUNE	HORS COMMUNE
Autorisation obligatoire (par an [le m ²])	80,00 €	-

DROITS DE PLACE – MARCHÉ

DÉSIGNATION	COMMUNE	HORS COMMUNE
▪ Marché Couvert ▪		
Taxe perçue (par mois et par mètre linéaire)	2,75 €	-
▪ Diverses places ▪		
Etalagistes/forains (le m ²)	0,60 €	-
Minimum de perception (par jour)	1,25 €	-
Redevance trimestrielle (soit 12 jeudis)	1,65 €	-
Profondeur étalage 2,5 m (le m ²)	1,65 €	-
Postiches et chansonniers (le m ²)	2,65 €	-
Vente et démonstration tous véhicules (au véhicule)	2,25 €	-
▪ Marché aux volailles ▪		
Le m ²	0,60 €	-
Minimum de perception (par jour)	1,30 €	-
▪ Marché aux arbres et plantations ▪		
Minimum de perception (par tranche de 10 m ²)	2,35 €	-
▪ Marché aux Fleurs ▪		
Chèque de caution	50,00 €	

LOCATION DE MATÉRIEL DIVERS

DÉSIGNATION	COMMUNE	HORS COMMUNE
Chaise (l'unité)	1,20 €	1,80 €
Plateau (l'unité)	2,25 €	3,40 €
Barrière (l'unité)	2,25 €	3,40 €
Urnes et isoloirs (l'unité)	53,00 €	

MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL AUX COLLECTIVITÉS

DÉSIGNATION	COMMUNE	HORS COMMUNE
Sableuse (par jour)	-	60,00 €
Carotteuse (par jour)	-	78,00 €
Frais de déplacement (par km)	1,20 €	
Location de chalet (par jour)	25,00 €	27,00 €
Remorque scène mobile de 43 m ² (2 jours)	-	410,00 €
Caution pour la location de la remorque scène mobile	-	2 000,00 €

EMPLACEMENTS TAXIS

DÉSIGNATION	COMMUNE	HORS COMMUNE
Hors zone bleue	111,00 €	
En zone bleue	182,00 €	

Article 2 :

A compter du 1^{er} janvier 2026, les tarifs de la Police Municipale sont ainsi fixés :

TARIFS SERVICE POLICE MUNICIPALE

VACATIONS DE POLICE – OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

En application des articles L2213-14 et L2213-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le montant des vacations allouées aux fonctionnaires de la Police Municipale compris entre 20,00 € et 25,00 €. Après avis de l'assemblée délibérante, un arrêté municipal fixera le tarif des vacations funéraires et sera transmis à la Préfecture de l'Orne.

DÉSIGNATION	TARIF
Opérations funéraires réalisées par les agents de la Police Municipale	25,00 €

CHENIL COMMUNAL

DÉSIGNATION	TARIF
Chat (tarif journalier)	10,00 €
Petit chien (tarif journalier)	15,00 €
Gros chien (tarif journalier)	20,00 €
Chien de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie (tarif journalier)	25,00 €

Article 3 :

A compter du 1^{er} mars 2026, les tarifs du service « Population – Citoyenneté – Urbanisme » sont ainsi fixés :

TARIFS SERVICE « POPULATION – CITOYENNETÉ – URBANISME »

PHOTOCOPIE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

DÉSIGNATION	TARIF
A4 noir et blanc (la copie)	0,18 €

- Tarif encadré par un arrêté au 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et détermination du montant des tarifs des frais de copie d'un document administratif.

- Tarif applicable à partir de 100 copies.

CIMETIERE RUE D'ALENCON

DÉSIGNATION	TARIF
Concession de 30 ans - 1 ^{ère} concession et renouvellement (2 m ²)	376,00 €
le m ²	188,00 €
Concession de 15 ans - Renouvellement (2 m ²)	274,00 €
le m ²	137,00 €
Concession de 30 ans - Enfant de moins de 7 ans (1 m ²)	137,00 €
Cavurne concession de 15 ans	326,00 €
Cavurne concession de 30 ans	413,00 €
Columbarium concession 15 ans	775,00 €
Columbarium concession 30 ans	872,00 €
Columbarium concession 15 ans (renouvellement)	382,00 €
Columbarium concession 30 ans (renouvellement)	432,00 €
Caveau provisoire (droit unique)	34,60 €
Caveau provisoire (par jour)	4,50 €

Extrait du règlement du cimetière : ARTICLE 9 – « Des terrains peuvent être concédés, dans le cimetière, pour sépultures particulières, pour une période de 30 ans, renouvelable en durée de 15 ou 30 ans ».

CIMETIERE D'ANTOIGNY

DÉSIGNATION	TARIF
Concession de 30 ans - 1 ^{ère} concession et renouvellement (2 m ²)	376,00 €
le m ²	188,00 €
Concession de 15 ans - Renouvellement (2 m ²)	274,00 €
le m ²	137,00 €
Cavurne concession de 15 ans	326,00 €
Cavurne concession de 30 ans	413,00 €

MARCHÉ COUVERT
(hors marché hebdomadaire)

DÉSIGNATION	COMMUNE	HORS COMMUNE
Opération non commerciale (forfait par jour)	45,90 €	84,60 €
Opération commerciale (forfait par jour)	88,75 €	183,60 €

- Gratuité pour les associations ayant leur siège social sur la commune de La Ferté-Macé.
- Gratuité pour les personnes morales organisant une manifestation publique non lucrative.
- Gratuité pour les cérémonies civiles suite à un décès.
- Gratuité pour les réceptions après les funérailles.

Article 4 :

La présente décision abroge la décision n° DCM/25/120/V en date du 24 décembre 2025 portant sur le même objet.

Fait à La Ferté-Macé, le 09 janvier 2026



**Le Maire,
Michel LEROYER**